

[Animaux en divagation](#)

29 janvier 2015 - 01 : 17



Lutter contre la divagation des chiens et des chats

La capture des animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire des communes de Brest métropole est effectuée par l'unité Animal & Ville de la Ville de Brest.

Service Animal et Ville

16 rue Alexandre Ribot 29200 Brest

Tél : 02 98 00 88 80

du Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

[Consultez la liste des animaux recueillis par la fourrière municipale](#)

Restitution de l'animal

Le propriétaire peut récupérer son animal au service Animal et Ville. Il doit présenter une pièce d'identité, la carte d'identification de l'animal, le permis de détention pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie.

Les tarifs en vigueur sont les suivants pour 2015 :

- Forfait intervention : 55€
- Frais de garde en fourrière : 10 €/ jour pour un chien ; 7,95 €/jour pour un chat.

Les actions du service Animal & ville :

- [L'animal à Brest, des règles à respecter](#)
- [Animaux en divagation](#)
- [Délivrance des permis de détention](#)
- [Lutte contre la prolifération des goélands](#)
- [Lutte contre les étourneaux en ville](#)
- [Les insectes - rongeurs](#)

Secteur Sanitaire de la ville de Brest

16 rue Alexandre Ribot

Tél. : 02 98 00 80 80

actionsanitaire-sante@mairie-brest.fr

